

SNUDI FO 13



L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13
Fax : 04 91 33 55 62 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1117S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°143

1 euro

juillet-août 2014

Déposé le 28/ 08/ 14 .

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Bon courage à tous nos collègues pour cette rentrée 2014 !



Car c'est une rentrée 2014 très difficile qui s'annonce ...

● **La mise en place "en force" des nouveaux rythmes scolaires**, désorganisant écoles, conditions de travail et droits statutaires des personnels, est imposée par le ministre, au mépris de la revendication de suspension de la réforme et d'abrogation du décret exprimée par les enseignants, avec de nombreux parents et élus, tout au long de l'année précédente.

Les enseignants verront l'organisation de leur travail alourdie et compliquée, leur fatigue accrue du fait des trajets supplémentaires – diminuant aussi leurs ressources financières -,

ils se trouveront confrontés – tout particulièrement les directeurs – à des ingérences des élus locaux, et pour de nombreux remplaçants, ce sera des horaires variables et annualisés ...

De nombreuses raisons pour continuer à s'opposer à cette réforme, dont les personnels ne veulent toujours pas

Quant aux parents, ils sont tout aussi fondés à craindre les conséquences de désorganisation et de fatigue pour leurs enfants, et nombreux sont ceux qui ne savent toujours pas si un accueil et des activités péri-éducatives seront proposés à cette rentrée et dans quelles conditions !

● **De nombreux problèmes de carte scolaire** n'ont pas eu de réponse favorable pour les personnels et les élèves, avec en conséquence des effectifs trop élevés pour travailler convenablement dans de nombreuses écoles et une pénurie aggravée des remplacements qui se profile.

● **Quant au mouvement des personnels**, force est de constater que la pénurie de postes, le nombre de postes "réservés" et l'obligation d'un vœu de zone élargie au second mouvement complémentaire informatisé, ont conduit à un mouvement à titre définitif très contraint et à des affectations non souhaitées à titre provisoire, avec des conséquences désastreuses pour ces collègues.

Problèmes de rentrée, carte scolaire, affectation, dossiers particuliers ... : n'hésitez pas à contacter le syndicat !

Dans cette situation, plus que jamais, nous avons besoin d'un syndicat toujours présent aux côtés des personnels, aussi bien pour poursuivre la mobilisation contre les "réformes" néfastes à l'œuvre, que pour accompagner, défendre et aider, au quotidien, les collègues victimes des conséquences concrètes de ces réformes et de l'austérité !

Adhérez, faites adhérer au SNUDI FO 13.

Franck Neff, secrétaire départemental

Rythmes scolaires. FO se bat jusqu'au bout.

Non à une rentrée chaotique et désastreuse pour les personnels enseignants et territoriaux, les élèves et leurs parents ! Abrogation des décrets Peillon-Hamon !

Compte rendu du CDEN du 2 juillet au CDEN / Extraits mail d'info du 3 juillet 2014

Le Comité Départemental de l'Education Nationale qui s'est réuni le 2 juillet avait à son ordre du jour la validation des modifications des horaires des écoles du Bouches du Rhône, dans le cadre du décret Hamon.

A l'appel de FO, des enseignants et des parents d'élèves étaient rassemblés devant la préfecture pour réaffirmer leur revendication de suspension de la réforme et de retrait du décret.

Le DASEN a soumis à un vote consultatif les horaires expérimentaux des 37 communes sur 39 qui ont demandé à profiter de « l'aménagement /assouplissement Hamon ». 21 communes ont modifié les horaires adoptés le 18 avril.

Résultats des votes :

Sur les expérimentations : 10 voix pour (SE-UNSA, FCPE, OEuvres complémentaires, union des maires) / 9 voix contre (FO, FSU, CGT) / 1 abstention (1 des voix de la FCPE)

Sur les modifications : 11 pour (SE-UNSA, FCPE, OEuvres complémentaires, union des maires) / 9 refus de vote (FO, FSU, CGT)

Le DASEN a précisé que ces horaires étaient maintenant joints au règlement départemental des écoles et n'étaient plus modifiables.

Il s'est bien gardé d'évoquer le cas des communes qui n'ont pas rendus de POTS et qui maintiennent, aux côtés des enseignants et des parents, leur refus d'appliquer la réforme. De fait, ces communes se sont vues imposer des horaires conformes au décret Peillon.

Par ailleurs, M. l'Inspecteur d'Académie a précisé que le décret Hamon rendait possible une semaine de cours de moins de 24 heures par semaine à condition de rattraper les heures en prenant sur les grandes vacances.

Le décret pose comme seule obligation un volume annuel de 864 heures de cours par année scolaire et permet donc une annualisation complète de nos obligations de service, **ce qui est inacceptable !**

Fort heureusement, aucune des 1200 écoles du département n'a opté pour des semaines de cours de moins de 24 heures par semaine compensées par une réduction des vacances scolaires.

Dans sa déclaration liminaire, le délégué FO a relayé la revendication des enseignants et des parents au ministère, expliquant qu'il était encore temps de suspendre cette réforme.

Parce que les décrets Peillon-Hamon bafouent tous les principes de l'école de la République, Parce que les décrets Peillon-Hamon remettent en cause les statuts et les droits des enseignants, Parce que tous les problèmes vont ressurgir à la rentrée (organisation et contenus des activités, respect de la gratuité et de la laïcité, sécurité et responsabilité, occupation des locaux...)

Parce que cette réforme, personne n'en veut...

...Le SNUDI FO demande solennellement au ministre de **suspendre sa réforme, d'abroger ses décrets et d'ouvrir des négociations** sur les revendications des personnels !

Le SNUDI FO restera attentif à toutes les dérives engendrées par l'application de cette réforme et continuera à organiser la mobilisation des enseignants avec les parents d'élèves et les agents territoriaux pour la suspension de cette réforme et la défense de l'école de la République et de ses principes d'égalité, de laïcité et de gratuité !

Mouvement à titre provisoire

(Extraits communiqué de presse du 9 juillet 2014)

Le SNUDI FO 13 appelle, avec les syndicats SNUipp 13 et SE-UNSA 13 à un rassemblement devant l'IA des Bouches du Rhône à partir de 9h jeudi 10 juillet.

Le SNUDI FO soutient les revendications des personnels enseignants, victime de leur nomination par l'administration sur des postes très éloignés de leur domicile et réclame la révision de leur affectation ...

Ce sont souvent des collègues disposant d'un fort barème qui jusqu'alors, ne pouvant prétendre à un poste définitif sur une zone difficile à obtenir, se contentaient, chaque année, d'une affectation provisoire à l'année.

Ces collègues se retrouvent cette année, affectés majoritairement dans les quartiers Nord de Marseille, alors qu'ils habitent souvent à plus de 50 kms et se retrouvent dans des situations familiales et personnelles inextricables.

L'administration justifie ce fonctionnement en prétextant "l'intérêt du service", son objectif étant de diminuer

radicalement le nombre d'enseignants à affecter à la 3^{ème} phase, dite "d'ajustement manuel".

Ce n'est pas acceptable pour les délégués du personnel dont le rôle est de défendre les intérêts des enseignants. Les collègues à titre provisoire depuis 5, 10...20 ans ne le sont pas par "plaisir".

C'est le manque de poste, suite aux opérations de carte scolaire, conjugué à la multiplication des postes réservés pour les stagiaires, qui font obstacle au mouvement des personnels. C'est cette pénurie et ces choix qui interdisent les nominations à titre définitif, obligent les collègues, même avec un fort barème, à participer au mouvement tous les ans, à réfléchir à la meilleure stratégie, pour être le moins mal lotis !

Les syndicats SNUDI-FO, SNUipp et SE UNSA ont demandé à l'Inspecteur d'Académie d'accéder à la demande des collègues qui souhaitent une révision de leur affectation provisoire.

CSE 3 Juillet : sous prétexte d'accompagnement pédagogique ...

Communiqué de la fédération FNEC-FP-FO du 7 juillet 2014

Le ministre Hamon a présenté au CSE du 3 juillet un projet de décret définissant le suivi et l'accompagnement éducatif des élèves qui concentre tous les principes néfastes de la loi de Refondation.

La différenciation pédagogique ...

Au nom du principe d'inclusion le ministre entend généraliser le suivi individualisé, les parcours scolaires, des PAP, PPRE, PPS ... d'« accompagnement pédagogique » pour « tous les élèves » pour transférer sur l'enseignant, seul dans sa classe, la lourde charge de régler tous les problèmes de l'échec scolaire au détriment des classes et des structures spécialisées au sein desquels les enseignants spécialisés, formés, qualifiés apportent une aide précieuse aux élèves.

La mise en oeuvre de ce principe se traduit aujourd'hui par l'effondrement du nombre de départ en stage CAPA-SH, toutes options confondues et menace la notion même de classe.

... pour mieux accompagner l'austérité budgétaire

Tout cela dans une situation où à la prochaine rentrée, la mastérisation fait disparaître la formation initiale, les dotations ne permettent même pas de faire face à la démographie et font la part belle aux nouveaux dispositifs (REP+ ; PDMQDC ...), les RASED ne sont pas reconstitués, le manque de remplaçants est dramatique, les postes d'assistantes sociales, d'infirmières et de médecins scolaires font défaut dans tous les établissements, toutes les écoles.

Pour la FNEC-FP-FO, c'est ce désengagement de l'Etat pour tenir les 50 milliards d'économies inscrits dans le pacte de responsabilité qui nuit gravement à la réussite scolaire.

Le statut et la liberté pédagogique bafoués

Dans le même décret, le ministre renforce les cycles du socle commun des compétences contre les programmes disciplinaires nationaux préparant ainsi avec le conseil école/collège la remise en cause des différents corps d'enseignants et de leurs garanties statutaires.

Il interdit le redoublement, y compris à la maternelle, qui devient « une procédure exceptionnelle qui ne peut être envisagée que pour pallier une période importante de rupture des apprentissages » alors que tout le monde s'accorde à dire que ces situations se traitent au cas par cas.

Au détour de l'article 51, il introduit le fait que « le conseil de classe (...) examine toutes les questions pédagogiques intéressantes (...) l'évaluation » des élèves, dessaisissant les enseignants de leur prérogative d'évaluation des élèves dans le cadre de la liberté pédagogique.

Ce décret, à l'image de la loi de Refondation, va aggraver considérablement les conditions de travail des enseignants et par conséquent les conditions d'études des élèves en remettant en cause la liberté pédagogique et l'indépendance professionnelle, constitutives du statut des enseignants.

La FNEC FP FO vote contre

Pour la FNEC FP FO, qui a voté contre ce décret, aucun amendement ne peut effacer ces remises en cause.

Pour : CFDT ; UNSA ; FCPE / Contre: FO ; SNES-FSU ; CGT ; SUD / Abst : SNUipp-FSU

Le ministre annule la pré-rentrée 2014 en août et la récupération de la pré-rentrée pour 2014-2015. FO demande l'annulation de la récupération pour les années suivantes.

Après une année d'intervention, de démarches, de pétitions. FO a obtenu que la récupération de la journée de pré-rentrée soit annulée pour l'année 2014/2015. La FNEC FP FO constate que le ministre a dû reculer !

Toutefois, il ne compense pas la récupération de 2013-2014 (13 novembre ou 11 juin).

Lors du CSE du 11 juin la FNEC-FP-FO s'est félicitée que le ministre ait enfin entendu la demande des personnels et le caractère inacceptable de la récupération pour les enseignants d'une journée déjà travaillée au prétexte qu'elle s'effectue hors la présence des élèves.

La récupération doit être annulée pour les prochaines années !

Ce que le ministre accepte enfin pour 2014-2015, doit être mis en oeuvre pour 2015-2016 et 2016-2017 ! FO a déposé un amendement pour l'annulation définitive de la récupération de la journée de pré-rentrée. Le SNUipp a justifié son refus de voter l'amendement FO par la demande d'une nouvelle discussion sur l'ensemble du calendrier scolaire pour les années 2015-2016 et 2016-2017 afin de ne pas «voir revenir le rattrapage». SUD a demandé une discussion sur le zonage. La FCPE a indiqué que cette discussion s'inscrirait dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme territoriale qui nécessite de remettre à plat la totalité du calendrier scolaire et du zonage.

L'amendement FO contre la récupération n'a pas reçu l'unanimité syndicale.

Résultat du vote de l'amendement FO demandant l'annulation de la récupération de la pré-rentrée pour les années 2015-2016 et 2016-2017 : Pour : FO - SNALC - CGT - SUD / NPPV : FSU - UNSA - CFDT

Ni récupération, ni rentrée en août !

La FNEC FP FO poursuivra ses démarches pour que le ministre abandonne le principe de récupération de la journée de pré-rentrée et garantisse une rentrée et une pré-rentrée en septembre.

Montreuil le 16 juin 2014

2014, année d'élections professionnelles ... Voter FO, ce sera renforcer un syndicalisme de revendication réellement indépendant !

Pour pouvoir participer à ce scrutin du 27 novembre au 4 décembre 2014, il est impératif que votre boîte mail professionnelle soit activée.

Si ce n'est pas le cas, **activez-la dès maintenant !**

C'est un scrutin important qui va déterminer pour les 4 années à venir les délégués qui vous représenteront face à l'administration et sur quel mandat !

Pour pouvoir voter aux élections professionnelles, il faut que votre boîte professionnelle soit activée

Pour l'activer, il faut votre NUMEN

Vous pouvez le trouver sur votre notification de NUMéro Education Nationale, remise lors de votre nomination ou reçue lors de l'instauration du NUMEN.

En cas de méconnaissance ou de perte de votre NUMEN, vous devez vous rapprocher de votre gestionnaire à la Direction Académique.

Une fois en possession de votre NUMEN, aller sur le site :

<http://messagerie.ac-aix-marseille.fr/>
puis à
« activation de votre boîte @mel.ouvert »

<http://messagerie.ac-aix-marseille.fr/>

Menu Principal

- Présentation
- Activation de votre boîte @mel ouvert
- Augmentation de la capacité de votre boîte
- Consultation de votre boîte @mel ouvert
- Perte de votre nom d'utilisateur, mot de passe, ...
- Changement de votre identifiant
- Gestion des comptes en fin de fonction
- Charte d'utilisation de votre boîte @mel ouvert
- Besoin d'aide ? Foire aux questions, assistance, ...

Renforçons la représentativité de Force Ouvrière !

**Si ce n'est déjà fait ...
renouvelez votre adhésion pour la carte 2014 !**

SNUDI-FO 13 Carte 2014 Bulletin d'adhésion (66% déductibles des impôts) sous réserve des actuelles dispositions fiscales

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.
Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles			125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité Stagiaire : 75 € M2 : 40 € Retraité : 75 € EVS-AVS : 40 €

■ **Majorations** : ASH, PEMF: 4 € CPC: 10 € Dir 2-4 cl.: 6 € Dir 5-9 cl.: 10 € Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom
Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail :

Fonction, Ecole :

.....à : TD / TP Echelon:.....PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

- Plusieurs chèques possibles (autant que de mois restant en 2014) / Chèques à l'ordre du SNUDI FO /
- Débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques
- Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2014 vous sera adressé début 2015.